

Réguler le Net... Oui mais comment

Par Eric Brousseau, Professeur à l'Université de Paris X

La fièvre s'est emparée du monde de l'Internet ces dernières semaines. Le W3C (*World Wide Web Consortium*) — ce club très fermé qui crée le langage multimédia du web — avait mis en ligne une note de travail étudiant la possibilité de rendre payant l'usage de ce langage puisqu'il repose sur les résultats de RD des entreprises composant le W3C.

Si la proposition a été retirée devant l'émotion provoquée, cette "maladresse" a eu le mérite de mettre l'accent sur un problème essentiel... même s'il se présente au premier abord comme un problème de techniciens : la régulation de l'Internet.

Internet n'est pas un réseau mais un ensemble de normes d'interopérabilité entre machines et réseaux hétérogènes. S'ajoute à ces normes un système d'adressage qui permet à n'importe quel utilisateur de retrouver un contenu ou un correspondant sur la toile.

Derrière la gestion, en apparence purement technique, de ces normes et de ce système d'adressage, se cache en réalité l'émergence des régulations économiques et sociales qui marqueront la société et les industries de l'information. Qui aura le droit d'utiliser tel ou tel signe de reconnaissance comme un nom propre ou une marque ? Les contenus informationnels de certains utilisateurs bénéficieront-ils de traitement préférentiels ? Les législations nationales sur les contenus seront elles exécutoires ? Les réponses à ces questions dépendent en partie des solutions qui seront décidées et mises en œuvre par les instances en charge de la standardisation du système d'adressage d'Internet.

Il s'agit pour l'essentiel de trois organismes l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*), l'IETF (*Internet Engineering Task-Force*) et le W3C qui ont l'apparence de clubs ouverts, en particulier aux "membres actifs" de l'Internet — développeurs de logiciels, fabricants de matériel, opérateurs de services, fournisseurs de contenus — qui décident de manière consensuelle — "On est entre techniciens animés par une croyance commune dans des réseaux ouverts et décentralisés !" — et mettent ainsi en œuvre une autorégulation, une régulation sans intervention étatique..

À y regarder de plus près, cependant, deux constats s'imposent. D'abord, seuls les intérêts privés les plus puissants sont en mesure de faire valoir leurs point de vue, car il faut des moyens humains et financiers colossaux et des compétences techniques importantes pour participer à l'ensemble des débats — en ligne ou lors de conférences tenues aux quatre coins du monde — présidant à la décision. Ensuite, l'hégémonie américaine est sensible. Ces opérateurs sont pour l'essentiel américains. Mais surtout le gouvernement américain continu de jouer un rôle clé dans ces différents organismes, notamment l'ICANN, dont aucun n'a le statut d'organisation internationale et qui relèvent tous du cadre juridique américain

Même si jusqu'ici les intérêts privés comme le gouvernement américains ont été les artisans de l'ouverture et de la gratuité des technologies Internet, force est de constater que la situation actuelle n'est pas saine. La régulation de ce qui est appelé à devenir l'infrastructure mondiale de la société d'information ne peut être assurée par un dispositif aussi fragile et peu légitime que l'est l'ensemble actuel des trios "clubs".

Le problème consiste évidemment à trouver la bonne formule, car de nombreux appareils étatiques et les bureaucraties internationales ne s'avèrent pas forcément meilleurs garants de l'intérêt général. Débats et réflexions sont essentiels pour mettre au point l'architecture

institutionnelle adaptée et réorganiser l'existant. Il serait urgent que les citoyens et l'Europe se saisissent de ce dossier brûlant... et pourtant ignoré.